



APPEL À PROPOSITIONS 2024

Fonds d'appui aux Comités Nationaux de l'Agriculture Familiale

*Date limite pour présenter les candidatures : Le 14 Juin 2024 à 18:00
(heure locale Vitoria-Gasteiz, Espagne)*

I. Antécédents

Le 20 décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2019-2028 **Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (DNUAF)**, reconnaissant l'énorme contribution de l'agriculture familiale (AF) à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). La DNUAF place les agricultrices et les agriculteurs familiaux au centre des systèmes alimentaires, en assurant la sécurité alimentaire, en améliorant les moyens de subsistance, en gérant mieux les ressources naturelles, en protégeant l'environnement, en préservant la culture et en parvenant à un développement inclusif et durable (UN Resolution A/RES/72/239).

Dans une situation de défis complexes et interconnectés dans un contexte de crises climatique, alimentaire et environnementale, la **DNUAF 2019-2028** offre un cadre de dialogue solide et cohérent aux gouvernements, à leurs partenaires et aux principales parties prenantes telles que les organisations paysannes (OP) et les Comités Nationaux de l'Agriculture Familiale (CNAF), leur permettant d'élaborer, d'améliorer et de mettre en œuvre des politiques publiques et des investissements en faveur de l'agriculture familiale et de contribuer ainsi à la réalisation des ODD. Grâce au dialogue politique et à la collaboration multi-acteurs qu'elle génère, la DNUAF est un outil puissant pour renforcer le rôle vital de l'agriculture familiale en tant que moteur de la transformation vers des systèmes alimentaires durables, inclusifs et résilients.

Le [Plan d'Action Global](#) de la DNUAF prévoit l'élaboration de Plans d'Action Nationaux (PAN) et d'autres politiques de soutien à l'agriculture familiale par les gouvernements, en concertation avec les organisations d'agriculteurs familiaux (OAF), les Comités Nationaux de l'Agriculture Familiale (CNAF) et d'autres partenaires clés.

Les Comités Nationaux de l'Agriculture Familiale (CNAF) sont des plateformes de dialogue politique multipartites (une telle plateforme comprend des organisations d'agriculteurs, des associations de développement rural, des centres de recherche, des institutions publiques et des organisations internationales et de coopération, ...), qui visent à promouvoir des politiques solides et proactives en faveur de l'agriculture familiale.

Sur la base de la relation de collaboration et de soutien de longue date avec les CNAF, le [Forum Rural Mondial](#) (FRM) lance la 5ème édition du FONDS D'APPUI AUX COMITÉS NATIONAUX DE L'AGRICULTURE FAMILIALE afin de renforcer les capacités des CNAF à promouvoir et à participer de manière efficace et significative au dialogue politique pour le développement et la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux de la Décennie et d'autres politiques en faveur de l'agriculture familiale, comme un moyen pour les pays de progresser vers des systèmes alimentaires inclusifs et résilients.

Le Fonds d'appui aux CNAF est mis en œuvre par le FRM avec le financement et le soutien du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), étant donné qu'un secrétariat conjoint FAO-FIDA de la DNUAF a été mandaté par l'Assemblée générale pour diriger la mise en œuvre de la Décennie.

II. Objectifs et Priorités de l'appel

L'**objectif global** de l'appel à propositions est de contribuer à la création d'un environnement politique propice au renforcement de l'agriculture familiale et au développement de systèmes agroalimentaires durables

pour les populations et la planète dans le cadre de la DNUAF 2019-2028.

L'**objectif spécifique** de l'appel est de promouvoir et de participer au développement et à la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux de la DNUAF et d'autres politiques en faveur de l'agriculture familiale, permettant de progresser vers des systèmes agroalimentaires plus durables dans les pays prioritaires du FIDA.

III. Conditions pour se présenter

Voici les **conditions requises** pour pouvoir se présenter à l'appel 2024. **Si une ou plusieurs de ces conditions ne sont pas remplies, cela impliquera automatiquement l'exclusion au processus de sélection.**

CONDITIONS que doivent remplir les ORGANISATIONS CANDIDATES :

1. Être un membre actif d'un CNAF engagé dans la mise en œuvre de la DNUAF.
2. Disposer d'une personnalité juridique dans le pays où le projet se réalisera.
3. Être une organisation de la société civile sans but lucratif.

(Dans le cas des CNAF enregistrés légalement, la condition 1 n'est pas nécessaire puisque c'est le propre CNAF qui réalisera la candidature).

CONDITIONS que doivent remplir LES PROJETS :

1. La mise en œuvre du projet débutera en principe en août 2024, pour une durée de 12 mois.
2. Être situé dans l'un des pays bénéficiaires du FIDA (voir la liste des pays membres du FIDA: Liste B et Sous-listes C1, C2 et C3).¹

3. La subvention demandée par projet sera au **minimum de 10 000 USD et au maximum de 30 000 USD.**
4. **Avoir pour objectif de promouvoir et de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux de la DNUAF sur l'Agriculture familiale (PAN) ou d'une politique en faveur de l'agriculture familiale.**
5. **Se fonder sur la promotion de plateformes représentatives, inclusives et démocratiques** pour le dialogue politique au niveau national.
6. La proposition vise à **renforcer le dialogue politique et les capacités des principaux acteurs de l'agriculture familiale** dans le pays, avec un accent particulier sur les organisations de l'agriculture familiale.
7. La proposition doit être alignée sur les priorités stratégiques du FIDA dans le pays. À ce titre, **l'approbation formelle de la proposition par le Directeur Pays du FIDA est un critère d'éligibilité obligatoire**, tandis que le soutien du gouvernement et d'autres parties prenantes concernées, telles que la FAO, est un avantage.
8. **Une demande complète**, comprenant: une feuille de route/un calendrier pour atteindre les objectifs de la politique; une cartographie et une analyse des organisations d'agriculteurs, des institutions gouvernementales et d'autres parties prenantes clés pour le renforcement des capacités et le dialogue à l'appui des objectifs de la politique; une proposition de modalités de mise en œuvre; une estimation des coûts préliminaires et de la période de mise en œuvre.

Les ACTIVITES qui pourront être financées sont:

- **Réalisation d'études** pour soutenir le processus d'élaboration ou de mise en œuvre des PAN de

¹ <https://webapps.ifad.org/members/member-states>

la DNUAF ou d'autres politiques de soutien à l'agriculture familiale.

- Organisation de réunions entre le CNAF/OP, les représentants du gouvernement et d'autres acteurs clés.
- **Organisation de séminaires, de forums de dialogue politique** pour mobiliser les parties prenantes, mener des consultations, etc., en vue de l'élaboration ou de la mise en œuvre des PAN ou d'autres politiques de soutien à l'agriculture familiale.
- **Activités de renforcement des capacités** à l'appui des objectifs politiques du projet.
- **Élaboration de documents:** propositions, documents politiques, conception d'outils pour rendre opérationnels les PAN ou d'autres politiques, etc.
- **Développement de campagnes de communication** pour mobiliser les parties prenantes, gestion et partage des connaissances.

Les coûts qui pourront être financés sont:

- **Services de consultation et d'assistance technique:** services techniques et professionnels nécessaires à la réalisation des activités du projet.
- **Voyages, logements et repas:** coûts de déplacement, de séjour et de repas des participants aux réunions, ateliers, séminaires, forums de dialogue politique.
- **Publications :** matériels et audiovisuels.
- **Audit externe** (Il est exigé de présenter un audit externe à la fin du projet).
- **Coûts administratifs (8% maximum de la subvention demandée).**

IV. Exigences en matière de suivi et de rapports

Pour les propositions sélectionnées, le FRM et les entités bénéficiaires de la subvention signeront des **protocoles d'accord (MoU)** qui se référeront aux points suivants : - les conditions générales ; -les responsabilités des parties en matière de planification, de mise en œuvre et d'établissement de rapports ; -la description de l'action ; -la durée du contrat ; -les modalités de décaissement ; - les modèles de rapports narratifs et financiers et les documents justificatifs requis ; -les dispositions relatives à la communication et à la visibilité ; -les modifications, le règlement des litiges, les retards et la résiliation.

Les entités bénéficiaires de la subvention soumettront au FRM **des rapports narratifs et financiers intermédiaire et final**, y compris les pièces justificatives des coûts encourus. Les procédures de passation des marchés et les rapports financiers des entités bénéficiaires de la subvention doivent être conformes aux règles du FIDA. Les entités bénéficiaires de la subvention doivent conserver les pièces justificatives originales dans l'éventualité d'un audit du FIDA à l'avenir.

Le FRM organisera des réunions périodiques avec les entités bénéficiaires de la subvention et les CNAF respectifs pour assurer le suivi du plan d'activité, évaluer les progrès et définir les domaines d'amélioration si nécessaire.

Le FRM sera chargé de consolider toutes les informations narratives et financières générées par les entités bénéficiaires de la subvention et de les incorporer dans les rapports d'avancement et les rapports finaux à soumettre au FIDA.

V. Critères d'évaluation des candidatures

Les candidatures répondant à toutes les exigences mentionnées ci-dessus seront évaluées selon les critères suivants :

- **Capacités institutionnelles et techniques de l'organisation candidate** pour gérer le projet soumis.
- **Expérience antérieure du CNAF** et les résultats politiques obtenus, ainsi que le dialogue et la collaboration en cours avec le gouvernement.
- **Des objectifs clairs, pertinents et spécifiques pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un Plan d'Action National de la DNUAF** ou d'une autre politique en faveur de l'agriculture familiale, conformément aux piliers du Plan d'Action Global de la DNUAF.
- Progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre de la DNUAF par le CNAF aux côtés des principales parties prenantes nationales.
- Contribution du projet à **d'autres processus politiques nationaux** sur les systèmes alimentaires, la nutrition, la santé, la biodiversité, le changement climatique, l'égalité de genre, les jeunes, la pauvreté et l'inégalité et/ou directement aux **processus de mise en œuvre des agendas internationaux au niveau national**.
- **Liens avec les programmes nationaux et les priorités stratégiques du FIDA.**
- **Capacités de mobilisation du cofinancement.**

A la fin du document, vous trouverez **le tableau d'évaluation** qui sera utilisé pour l'évaluation des propositions.

VI. Présentation des candidatures

Dossier de candidature:

Les candidatures devront être présentées selon le **Formulaire de candidature joint**.

Les demandes pourront être réalisées **en espagnol, anglais ou français**.

Où et comment transmettre les dossiers de candidature:

Le formulaire de candidature, accompagné des pièces justificatives, doit être envoyé **par courrier électronique** à l'adresse suivante : challengefund@ruralforum.org

Une fois votre candidature reçue, vous recevez un accusé de réception.

Délai pour la présentation des demandes:

La date limite pour présenter les candidatures sera le **14 juin 2024 à 18:00 (heure locale Vitoria-Gasteiz, Espagne)**.

Les candidatures transmises après la clôture du délai fixé ne seront pas acceptées.

VII. Procédure de sélection

Les propositions qui ne remplissent pas les exigences fixées dans le présent guide (chapitre III) seront automatiquement rejetées.

Les propositions seront analysées au regard des critères d'évaluation énoncés à la section V du présent document.

Les propositions seront **évaluées et sélectionnées par lot (Asie-Pacifique, Afrique, Amérique latine et Caraïbes)**. Un minimum de deux propositions seront sélectionnées par région.

Les propositions les mieux notées seront sélectionnées jusqu'à ce que le montant des fonds disponibles pour l'appel soit atteint. Le montant accordé peut différer du montant demandé dans la proposition et être réduit, en fonction des priorités et des critères du Challenge Fund.

VIII. Communication de la résolution

Les entités candidates seront informées par écrit de la décision prise concernant leur candidature. La communication sera transmise **par email**. Les propositions approuvées et les montants attribués seront communiqués à l'ensemble des CNAF participants.

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION	Résultat maximal
1. Capacité institutionnelle et technique de l'entité candidate	30
1.1. L'expérience antérieure de l'entité candidate dans le CNAF et dans la gestion de projets de type similaire. Les expériences passées et les résultats obtenus par le CNAF. Dialogue et collaboration continus avec le gouvernement.	18
1.2. Ressources humaines et matérielles dont dispose l'entité candidate pour la bonne mise en œuvre du projet.	9
1.3. Capacités de mobilisation des ressources de cofinancement	3
2. Efficacité, impact et viabilité de la proposition	35
2.1. La proposition fixe des objectifs clairs et concrets orientés vers l'élaboration ou la mise en œuvre de plans d'action nationaux de la DNUAF ou d'autres politiques en faveur de l'agriculture familiale.	10
2.2. La proposition vise à renforcer le dialogue politique et les capacités des principaux acteurs de l'agriculture familiale dans le pays, avec un accent particulier sur les organisations d'agriculteurs familiaux.	10
2.3. On observe une cohérence entre les objectifs de la proposition, les résultats attendus et les activités et ressources prévues pour sa réalisation.	15
3. Progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre de la DNUAF par le CNAF et les principales parties prenantes nationales	15
3.1. Progrès du dialogue multipartite sur la DNUAF	4
3.2. Progrès du PAN ou du processus d'élaboration de la politique	4
3.3. PAN ou politique déjà validé ou approuvé	4
3.4. Alignement sur les piliers du Plan d'Action Global de la DNUAF et pertinence des objectifs de la politique pour les agriculteurs familiaux du pays	3
4. Contribution du projet à d'autres processus politiques nationaux sur les systèmes alimentaires, la nutrition, la santé, la biodiversité, le changement climatique, l'égalité de genre, les jeunes, la pauvreté et l'inégalité et/ou directement aux processus de mise en œuvre des agendas internationaux au niveau national.	5
5. Liens avec les programmes et les priorités du FIDA dans le pays	15
5.1. Alignement sur les priorités stratégiques du FIDA dans le pays (COSOP si disponible)	10
5.2. Lien potentiel avec les opérations financées par le FIDA	5
SCORE TOTAL MAXIMUM	100